

République du Sénégal  
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère des Infrastructures,  
des Transports Terrestres  
et du Désenclavement



Pays: SENEGAL

**NOM DU PROJET:** PROJET D'AMÉLIORATION DE LA CONNECTIVITÉ DES ZONES AGRICOLES (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

**Titre de la mission:** Sélection d'un Consultant pour les études de Plan de mobilité urbaine et rural dans les zones de Diourbel et de Bambey dans le cadre du projet d'amélioration de la connectivité des zones agricoles (PCZA) du Nord et du Centre

**N° de crédit:** IDA 70550, IDA70560

**N° de référence :** SN-AGEROUTE-367965-CS-QCBS

## **SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**

1. Le Gouvernement de la République du Sénégal a reçu un financement de *l'Association internationale de développement (IDA)*, dans le cadre du *Projet d'amélioration de la connectivité dans les zones agricoles du Nord et du Centre (PCZA)* et a l'intention d'utiliser une partie du montant du crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat « Elaboration de plans de mobilité urbaine pour les villes de Diourbel et de Bambey ».
2. Le Consultant assure, pour le compte du Conseil exécutif des Transports urbains durables (CETUD), bénéficiaire, l'élaboration de plans de mobilité urbaine dont la finalité est de doter les villes de Diourbel et de Bambey de documents de planification stratégique sur la base d'un diagnostic (mission 1) qui donne une vision et des objectifs clairs (mission 2) pour les 10-15 années à venir, avec un cadrage et un appui méthodologique (mission 3). Le scénario retenu devra être décliné en un plan d'action priorisé avec des projets à mettre en œuvre selon une programmation sur le court, moyen et long terme, avec un plan de financement réaliste (mission 4). Pour le succès du Plan, pendant son élaboration et sa phase de mise en œuvre, il est nécessaire d'impliquer les différentes parties prenantes dans la démarche selon un processus participatif (mission 5).

3. L'AGEROUTE invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :
- Domaines d'activités et compétences en adéquation avec la mission ;
  - Nombre d'années d'expérience ;
  - Réputation professionnelle ;
  - Qualifications et références du candidat dans des prestations similaires. Les références devront être justifiées par des attestations délivrées par des Maîtres d'ouvrage ;
  - Organisation technique et managériale (organigramme, moyens humains, moyens techniques).

Il est demandé aux candidats de fournir les informations demandées en ne dépassant pas 60 pages au maximum.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (**juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020**) « Règlements de Passation des marchés », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
6. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'AGEROUTE ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières, et un candidat sera choisi selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC), telle que décrite dans les Directives de Consultants.
7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires ainsi que les termes de référence à l'adresse : AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP-Fann Résidence, tél : (+221) 33 869 07 51 ou par email à : [mlye@ageroute.sn](mailto:mlye@ageroute.sn) ; [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn); [mmbaye@ageroute.sn](mailto:mmbaye@ageroute.sn).
8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées au bureau du Coordonnateur de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard **le mardi 26 septembre 2023 à 11 heures 30 minutes (GMT)** avec la mention « Sélection d'un Consultant pour les études de Plan de mobilité urbaine et rural dans les zones de Diourbel et de Bambey dans le cadre du projet d'amélioration de la connectivité des zones agricoles (PCZA) du Nord et du Centre ». **Les dossiers transmis sous format électronique par e-mail seront pris en compte.**

**Il est à noter que l'intérêt manifesté par un candidat n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE de l'inclure dans la liste restreinte.**

**Le Directeur général**